

# **MASTER**

**Mention Administration Economique et  
Sociale (AES)**

**Parcours**

**Direction des structures  
médico-sociales et de services  
aux personnes (DSMSSP)**



**LIVRET DE L'ETUDIANT MASTER 1**

**ANNEE 2023/2024**

**DEPARTEMENT AES**

# Sommaire

---

I - Présentation du MASTER .....	3
II - Contenu de la formation .....	4
III - Régime des études .....	6
IV - Vos interlocuteurs .....	9

# I - Présentation du MASTER

---

## Objectifs

Former des cadres aptes à assurer des fonctions de gestion et de management dans un contexte de développement des structures médico-sociales.

Les diplômés seront capables de mettre en place une politique d'entreprise au service des usagers en anticipant les évolutions futures.

Ils pourront également évoluer dans des fonctions d'audit.

## Conditions d'admission

L'admission en Master 1 et 2 DSMSSP se fait via la plateforme « Mon Master » par une commission de sélection composée d'universitaires et de professionnels.

La sélection se fait sur dossier (étude de la lettre de motivation, du CV, des expériences professionnelles).

Un entretien est possible si le dossier est retenu.

## II - Contenu de la formation

Semestre 7	Crédits et volumes horaires	Evaluation	Coefficient
<b>UE1 Prévenir les risques sociaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit de l'aide et de l'action sociale (24 H CM + 20 H TD)</li> <li>Contrat et assurance (12 H CM + 8 H TD)</li> <li>Politiques sociales (24 H CM + 6 H TD)</li> </ul>	<b>8</b>  60 h CM + 34 h TD	Session 1 : CT Ecrit 3 h (60%) + CP (40%) oral et /ou écrit Session 2 : CT Ecrit 3h  Session 1 et 2 : Ecrit 1h30  Session 1 : CP Ecrit et/ou oral (40%) et CT Ecrit 3h (60%) Session 2 : CT Ecrit 3h	4   1  3
<b>UE2 Gérer une structure médico-sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion comptable (14 H CM + 10 H TD)</li> <li>GRH et connaissance du milieu du travail (22 H CM + 14 H TD)</li> <li>Droit du travail (20 H CM + 14 H TD)</li> </ul>	<b>12</b>  56 h CM + 38 h TD	Session 1 : Ecrit 2 h (100%) Session 2 : Ecrit 2 h (100%)  Session 1 : CP Ecrit et/ou Oral (50%) + CT Ecrit 2 h (50%) Session 2 : CT Ecrit 2 h  Session 1 : CP écrit et/ou oral (40%) + CT écrit 2 h (60%) Session 2 : CT écrit 2 h	3  5  4
<b>UE3 Connaître l'environnement médico-social</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sujet, lien social et vulnérabilité (36h CM )</li> <li>L'environnement juridique (5 H TD)</li> </ul>	<b>5</b>  36 h CM + 5 h TD	Session 1 et Session 2 :CT 3h (un sujet tiré au sort parmi 4 matières)  Session 1 :CTHS Ecrit 1h et/ou oral 15mn (100%) Session 2 : CT Ecrit 1h et/ou oral 15mn (100%)	4  1
<b>UE4 Compétences linguistiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anglais (20h TD )</li> </ul>	<b>2</b>  20 h TD	Session 1: 2 CC ou+ Ecrit et/ou oral (100%) Session 2 : CT Ecrit 2h	2
<b>UE5 Compétences numériques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Informatique (10h TD )</li> </ul>	<b>2</b>  10 h TD	Session 1: CTHS 1h30 Ecrit (100%) Session 2 : CT 1h30 Ecrit	2

<b>UE6 Maîtriser les outils universitaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie du mémoire et préparation Voltaire (5 H CM + 5 H TD)</li> </ul>	<b>1</b>  5 h CM + 5 h TD	Session 1 : CTHS Pratique/Examen 30mn (100%) Session 2 : CT Pratique/Examen 30mn (100%)	1
<b>Semestre 8</b>	<b>Crédits et volumes horaires</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Coefficient</b>
<b>UE 7 Prévenir les risques médico-sociaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de la Sécurité sociale (24 h CM + 20 h TD)</li> <li>• Droit de la santé (24 h CM + 6 H TD)</li> </ul>	<b>6</b>  48 h CM + 26 h TD	Session 1 : CP (40%) CT Ecrit 3 H (60%) + Session 2 : CT Ecrit 3h  Session 1 et 2 : Ecrit 3 h	3,5  2,5
<b>UE8 Manager les structures du médico-social</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Management des organisations (18 h CM + 12 H TD)</li> <li>• Gestion budgétaire et financière (18 H CM + 26 H TD)</li> </ul>	<b>7</b>  36 h CM + 38 h TD	Session 1 : CP Ecrit et ou oral (50%) + CT Ecrit 2h (50%) Session 2 :CT Ecrit 2 h  Session 1 : CI dossier de groupe Ecrit et/oral (40%) + CT Ecrit 3h (60%) Session 2 : CT Ecrit 3 h	3  4
<b>UE9 Appréhender l'environnement public et privé du médico-social</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptabilité publique et finances locales (15 h CM + 12 h TD)</li> <li>• Clinique des organisations (13 h CM + 9 h TD)</li> </ul>	<b>6</b>  28 h CM + 21 h TD	Session 1 et 2 : CT Ecrit 1 h (100%)  Session 1 : CP Ecrit-maison (50%) et CT Ecrit 2 h (50%) Session 2 : CT Ecrit 2h	3  3
<b>UE10 Préparer à la vie professionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand oral (12 h TD)</li> <li>• Stage de 6 semaines (210 h) + mémoire</li> </ul>	<b>11</b>	Session 1 et 2 : CT Oral 20mn (soutenance 20mn et préparation 4h)  Session 1 et 2 : CT Mémoire et Soutenance 30 mn (100%)	5  6

# III - Régime des études

---

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat
- Décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017

## **Organisation de la formation**

L'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables (article 4 arrêté du 22 janvier 2014). La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

## **Obtention du diplôme**

**Condition de validation du master :** L'obtention du master suppose la validation de toutes les UE le composant, soit isolément, soit par compensation selon les règles ci-dessous décrites. Il suppose en outre la certification de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

A l'issue des deux premiers semestres de master, l'étudiant qui a validé toutes les UE des semestres 7 et 8 peut demander la délivrance d'une maîtrise.

Les délibérations sont annuelles : il n'y a pas de délibérations aux semestres 7 et 9.

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens. S'agissant de la maîtrise, la mention est attribuée sur la base de la moyenne obtenue en Master 1. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur l'année de Master 2.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

## **Redoublement**

En Master 1 et 2 AES parcours DSMSSP, le redoublement est soumis à la décision de la commission pédagogique. En cas de redoublement, il peut être demandé de refaire un stage, la durée pouvant être modulée.

**Validation d'une UE :** Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux EC, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même. La validation de l'UE stage est soumise à la décision de la commission pédagogique.

## **Compensation**

En principe, une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits affectés à l'année de master correspondante et valide les deux semestres correspondants.

Attention ! Il n'y a ni compensation, ni capitalisation semestrielle.

**Toutefois, une note inférieure à 8 sur 20 au mémoire, dans l'UE préparation à la vie professionnelle est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de Master 1. De même, une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'UE préparation à la vie professionnelle est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de Master 1.**

**Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère :** selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ».

L'étudiant qui a obtenu, en 1ère ou en 2ème année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue étrangère que celles enseignées dans le master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la 1ère année de master. La validation peut intervenir soit pendant la 1ère année, soit pendant la 2ème année de master, au choix de l'étudiant.

En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée et / ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa deuxième année de master.

L'étudiant étranger dont le français n'est pas la langue maternelle est supposé maîtriser sa langue première ; il obtient donc automatiquement la validation visée, à condition d'en avoir exprimé l'intention sur la fiche d'inscription aux examens.

Attention ! La validation de la maîtrise d'une langue étrangère ne dispense pas l'étudiant de suivre les enseignements obligatoires de langue inscrits au programme de sa formation, tant en 1ère année qu'en 2ème année de master, ni de l'évaluation correspondante.

## **Session 2 :**

Une session 2 est organisée en Master 1 et 2 AES parcours DSMSSP. L'étudiant doit représenter en 2ème session, dite de rattrapage, toutes les UE non validées. La note obtenue en 2ème session se substitue à la note de la 1ère session, même si elle est inférieure.

Toutefois, l'étudiant conserve de la 1ère à la 2ème session, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice d'une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue dans un élément constitutif d'une UE non validée.

Concernant le maintien des notes de TD en session 2, se référer aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) affichées.

## **Absence d'un étudiant aux examens :**

### **Lors de la première session d'examen,**

- L'absence justifiée (mention « ABJ » sur le relevé de note – certificat médical, convocation...) d'un étudiant à une épreuve interdit la validation de l'UE et de l'année, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE. L'étudiant est déclaré défaillant (mention « DEF ») dans l'UE concernée. Aucun calcul de moyenne n'est donc effectué dans cette UE, ni dans l'année. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE.

△ Attention ! Dans ce cas, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve à laquelle il a été absent, mais aussi toutes les épreuves des EC non validés dans les UE non validées.

- Pour les absences non justifiées, la mention «ABI » est reportée sur les matières non présentées à l'examen. Ces dernières sont affectées de la note zéro, ce qui permet le calcul de moyenne.

**En seconde session**, l'absence de l'étudiant, justifiée ou non, n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

## **Dispositions particulières à la 2ème année de Master**

L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8.

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune).

Toutefois, l'étudiant ne peut pas obtenir son diplôme de Master 2, s'il n'a pas obtenu la moyenne à son mémoire. Si la note obtenue au mémoire est inférieure à 10, elle ne peut pas être compensée par les autres UE et l'étudiant va devoir retravailler son écrit en session 2.

## IV- Vos interlocuteurs

---

### ◆ Secrétariat pédagogique / scolarité

Pour toute question relative à votre situation pédagogique (choix de matières, examens, validation d'UE ou de semestre, emplois du temps...).

**Gwenaëlle Ravalec Bureau B005 02 98 01 80 70**

[gwenaelle.vasseur@univ-brest.fr](mailto:gwenaelle.vasseur@univ-brest.fr)

Bâtiment B

### ◆ Responsables du parcours « Direction des structures médico-sociales et de service aux personnes »

**Michelle HENTIC** – Enseignante en gestion :

06 85 71 48 38

Courriel : [michelle.henticgiliberto@univ-brest.fr](mailto:michelle.henticgiliberto@univ-brest.fr)

**Bureau B 113**

**Evelyne RIHA** – Enseignante en gestion :

06 88 41 19 12

Courriel : [evelyne.riha@uiv-brest.fr](mailto:evelyne.riha@uiv-brest.fr)

**Bureau B 113**

### ◆ Responsables des stages et du suivi des mémoires

- Veillent au choix des terrains de stage et au bon déroulement de celui-ci.
- Vérifient que chaque étudiant a bien un enseignant référent pour l'encadrer dans la rédaction de son mémoire professionnel.
- Fixent les règles méthodologiques du mémoire professionnel.

**Michelle HENTIC** – Enseignante en gestion :

06 85 71 48 38

Courriel : [michelle.henticgiliberto@univ-brest.fr](mailto:michelle.henticgiliberto@univ-brest.fr)

**Bureau B 113**

**Evelyne RIHA** – Enseignante en gestion :

06 88 41 19 12

Courriel : [evelyne.riha@uiv-brest.fr](mailto:evelyne.riha@uiv-brest.fr)

**Bureau B 113**

**Isabelle DEMESLAY** – Maître de conférences en droit privé :

06 73 39 69 77

Courriel : [isabelle.demeslay@univ-brest.fr](mailto:isabelle.demeslay@univ-brest.fr)

**Bureau B 113**

### ◆ **Les présidents de jurys**

Ils sont responsables du bon déroulement des examens et président les délibérations des jurys. C'est à eux que vous devez adresser, **via les *scolarités***, vos éventuels recours concernant les examens et les délibérations.

Le jury de Master 1 est composé d'enseignants et/ou enseignants-chercheurs intervenant dans la formation.

### ◆ **Vos délégués étudiants**

Ils sont vos **porte-parole au conseil de département** où sont discutées, pour avis, toutes les questions pédagogiques (organisation des études et des examens). Vous les élirez en début d'année universitaire. Faites leur part de vos suggestions ou de vos remarques d'ordre général se rapportant à vos études.

**NB** : *Les informations contenues dans le livret sont données à titre indicatif. Seul font foi le dossier d'habilitation et les MCC affichées.*

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024 UFR DEG AES MASTER DSMSSP  
M1 DSMSSP**

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
1 V	Pré -rentrée	1 D		1 M	FERIE	1 V		1 L	FERIE	1 J		1 V	stage	1 L	FERIE	1 M	FERIE	1 S		1 L		1 J	fermeture UBO	1 D	
2 S		2 L	5	2 J	vacances	2 S		2 M	vacances	2 V		2 S		2 M	11	2 J	stage	2 D		2 M	JURY session 2	2 V		2 L	
3 D		3 M		3 V		3 D		3 M		3 S		3 D		3 M		3 V	stage	3 L		3 M	JURY session 2	3 S		3 M	
4 L		4 M		4 S		4 L	rattrapage cours	4 J		4 D		4 L	7	4 J		4 S		4 M		4 J	JURY session 2	4 D		4 M	
5 M	1	5 J		5 D		5 M	rattrapage cours	5 V		5 L	5	5 M		5 V		5 D		5 M		5 V		5 L		5 J	
6 M		6 V		6 L	9	6 M	rattrapage cours	6 S		6 M		6 M		6 S		6 L	stage	6 J		6 S		6 M		6 V	
7 J		7 S		7 M		7 J	revisions	7 D		7 M		7 J		7 D		7 M	6	7 V	Journée d'études	7 D		7 M		7 S	
8 V		8 D		8 M		8 V	revisions	8 L	1	8 J		8 V		8 L	examens S8- session1	8 M	FERIE	8 S		8 L		8 J		8 D	
9 S		9 L	6	9 J		9 S	revisions	9 M		9 V		9 S		9 M	examens S8- session1	9 J	FERIE	9 D		9 M		9 V		9 L	
10 D		10 M		10 V		10 D		10 M		10 S		10 D		10 M	examens S8- session1	10 V	Pont	10 L	examens S7- session2	10 M		10 S		10 M	
11 L	2	11 M		11 S	FERIE	11 L	examens S7 session 1	11 J		11 D		11 L	8	11 J	examens S8- session1	11 S		11 M		11 J		11 D		11 M	
12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 V	examens S8- session1	12 D		12 M		12 V		12 L		12 J	
13 M		13 V		13 L	10	13 M		13 S		13 M		13 M		13 S		13 L	stage	13 J		13 S		13 M		13 V	
14 J		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M	6	14 J		14 D		14 M		14 V		14 D	FERIE	14 M		14 S	
15 V		15 D		15 M		15 V		15 L	2	15 J		15 V		15 L	stage	15 M		15 S		15 L		15 J	FERIE	15 D	
16 S		16 L	7	16 J		16 S		16 M		16 V		16 S		16 M	3	16 J		16 D		16 M		16 V	fermeture UBO	16 L	
17 D		17 M		17 V		17 D		17 M		17 S		17 D		17 M		17 V	retour des mémoires	17 L	examens S8- session2	17 M		17 S		17 M	
18 L	3	18 M		18 S		18 L	examens S7 session 1	18 J		18 D		18 L	9	18 J		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M	
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L	stage	19 M		19 V		19 D		19 M		19 V		19 L		19 J	
20 M		20 V		20 L	11	20 M		20 S		20 M	1	20 M		20 S		20 L	FERIE	20 J		20 S		20 M		20 V	
21 J		21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 J		21 D		21 M	Grand Oral	21 V		21 D		21 M		21 S	
22 V		22 D		22 M		22 V		22 L	3	22 J		22 V		22 L	stage	22 M		22 S		22 L	fermeture UBO	22 J		22 D	
23 S		23 L	8	23 J		23 S		23 M		23 V		23 S		23 M	4	23 J	soutenance mémoires	23 D		23 M		23 V		23 L	
24 D		24 M		24 V		24 D		24 M		24 S		24 D		24 M		24 V	soutenance mémoires	24 L		24 M		24 S		24 M	
25 L	4	25 M		25 S		25 L	ferie	25 J		25 D		25 L	10	25 J		25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	
26 M		26 J		26 D		26 M	vacances	26 V		26 L	stage	26 M		26 V		26 D		26 M		26 V		26 L		26 J	
27 M		27 V		27 L	12	27 M		27 S		27 M	2	27 M		27 S		27 L		27 J		27 S		27 M		27 V	
28 J		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	date limite rendu copies scolarite	28 D		28 M		28 S	
29 V		29 D		29 M		29 V		29 L	4	29 J		29 V		29 L	stage	29 M	JURY session 1	29 S		29 L		29 J		29 D	
30 S		30 L	vacances	30 J		30 S		30 M				30 S		30 M	5	30 J		30 D		30 M		30 V		30 L	
		31 M				31 D		31 M				31 D				31 V				31 M		31 S			

-  vacances
-  examens
-  stage 6 semaines
-  retour des mémoires 17 mai
-  Grand Oral 21 mai
-  soutenance mémoires 23 et 24 mai



Entrée libre

Vendredi  
**9 juin**  
2023  
09h-17h

## Les différentes évolutions des métiers du secteur médico-social

### Séminaire du Master 2 AES

Parcours Direction des Structures Médico-sociales et des Services aux Personnes (DSMSSP)

📍 Faculté de Droit,  
Économie, Gestion & AES  
12 rue de Kergoat - Brest  
Amphi 123



Faculté  
de Droit, Économie,  
Gestion & AES

[univ-brest.fr](https://univ-brest.fr)    

Faculté de Droit, Economie, Gestion et AES

12 rue de Kergoat - CS 9383  
29238 BREST CEDEX

<https://www.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes>

<https://www.facebook.com/Master-Dsmssp-UBO-Brest-103866081454548>

